

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1 -Fonctionnement, tenue et règles des cours**

- Optez pour des vêtements dans lesquels vous vous sentez bien. Concernant l'éveil, Modern Jazz, Contemporain, Street Dance, Ragga, Hip-hop, Dance Kids, Éveil : Préférez des vêtements sport & légers. Pas de bijoux ni de chewing gum. Pensez à apporter une bouteille d'eau et une serviette pour les activités fitness. **Tous les danseurs doivent utiliser des chaussures réservées à la Danse (ne venant pas de l'extérieur), non marquantes, sans fer, ni-clou, propres et sèches. Chacun veillera à garder les locaux et le parquet dans le meilleur état de propreté possible.**
- Les parents devront s'assurer que le professeur est bien présent à l'accueil avant de laisser leur enfant. Ils sont tenus de venir récupérer les enfants dans les locaux.
- Aucune personne n'est admise dans la salle pendant les cours sauf autorisation exceptionnelle du professeur.
- L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol de quelque objet de valeur ou non de l'élève.
- Les cours (danses en couple) ne seront pas assurés les jours fériés, la 2eme semaine des vacances de Toussaint et de Février, ainsi que les 2 semaines des vacances de Noël et Pâques. Pour les enfants, ados, et danses individuelles adultes les cours n'auront pas lieu toutes les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.
- Le planning est donné à titre indicatif et il pourra être modifié suivant les inscriptions à tout moment.
- Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés (en fonction des disponibilités du professeur) dans certains cas exceptionnels : maladie, accident, effectif insuffisant, stage, répétitions, Gala de danse...
- **Article 2 – Gala de Danse** : Un gala de fin d'année est organisé par l'école de danse avec tous les élèves. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année et pour les parents la possibilité de voir les progrès de leurs enfants.
- La participation au gala n'est pas obligatoire. Les élèves ayant accepté de participer à ce spectacle annuel sont tenus d'assister aux cours et aux répétitions prévues.
- Une participation financière sera demandée pour l'achat, la location ou la confection des costumes. La préparation du gala commencera juste après les vacances de Février.
- **Article 3 – Droit à l'image** : Kosta Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit, concernant l'image de l'Ecole.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Grenoble le.....

Signature